



Les clauses d'insertion dans les marchés publics

• Des opportunités d'emploi près de chez vous



BTP

Manœuvre, aide couvreur, étancheur, poseur en isolation thermique, peintre, carreleur, plaquiste, menuisier, électricien, plombier, maçon VRD...



TRANSPORT

Chauffeur de bus, conducteur de minibus, chauffeur poids lourds et super-lourds...



NETTOYAGE

Agent d'entretien des locaux, agent de nettoyage industriel, agent de bionettoyage



COLLECTE

Ripeur, agent de tri et de collecte des déchets, agent de traitement des déchets, conducteur en enlèvement de déchets ...

• Des emplois réservés à certains profils

- Demandeur d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription à Pôle Emploi)
- Allocataire du RSA
- Bénéficiaire de l'ASS, l'AAH ou de l'allocation d'invalidité
- Reconnu travailleur handicapé par la MDPH
- Jeune de moins de 26 ans, sorti du système scolaire depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche de recherche d'emploi
- En parcours dans une structure d'insertion par l'activité économique ou une Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C)
- Confronté à des difficultés particulières, sur avis des acteurs de l'emploi



Pour en savoir plus sur les structures d'insertion proches de chez vous.

Téléchargez la plaquette de présentation des SIAE sur : emploi.terresdelorraine.org rubrique téléchargement



Le Guichet Territorial Clauses d'insertion, animé par le Département et la Maison de l'emploi Terres de Lorraine, accompagne les entreprises pour leurs recrutements dans le cadre des clauses d'insertion.



● Différents types de contrats proposés

Vous êtes embauché par l'entreprise en CDI, CDD, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage ...

Embauche
directe par
l'entreprise

Vous êtes salarié d'une association intermédiaire, d'un chantier d'insertion ou d'une entreprise d'insertion.

Intervention
par le biais
d'une structure
d'insertion

Vous êtes mis à disposition de l'entreprise par le biais d'une agence d'intérim.

Délégation
par une
agence
d'intérim

**Vous êtes
intéressé(e) ?**

Transmettez nous votre CV par l'intermédiaire de votre conseiller emploi ou directement :

Lise BONGART - Maison de l'emploi

lise.bongart@terresdelorraine.org

03 83 50 19 02

• Quelques précisions sur les clauses d'insertion

Les Maîtres d'ouvrage

Les **collectivités, les établissements publics** et les **bailleurs sociaux** achètent des prestations (travaux ou services) en **passant des marchés publics.**

Exemple de Maîtres d'ouvrages : Région, Département, Communautés de communes, Communes, hôpitaux, Armée, Toul Habitat, ...

Pour certains marchés (rénovation d'une mairie, nettoyage d'une caserne, travaux de réfection des routes, collecte des déchets...), les maîtres d'ouvrage peuvent réserver une partie des heures de travail à des personnes qui sont à la recherche d'un emploi.

Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Les entreprises

Les entreprises qui remportent ces **marchés** doivent recruter des personnes éligibles au dispositif des clauses d'insertion pour un nombre minimum d'heures de travail.